



+ SIMPLE + PROPRE
+ EFFICACE

AU 1^{ER} JANVIER

2018

VOTRE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE !



NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE



COLLECTE DU TRI SÉLECTIF (SAUF VERRE) EN PORTE-À-PORTE



CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

Depuis sa création **le 27 octobre 1972**, le **SICTOM** de la Zone Sous-Vosgienne s'attache à apporter un service de qualité aux habitants du territoire, tout en respectant les enjeux économiques et environnementaux.

C'est dans cette optique d'amélioration continue, qu'au **1^{er} janvier 2018**, votre **service de collecte des déchets évolue !**



Modification du jour de collecte des ordures ménagères dans certaines communes afin de rationaliser les tournées suite au départ de 18 communes du SICTOM,

3 CHANGEMENTS MAJEURS AU 1^{ER} JANVIER 2018



Collecte du tri sélectif (sauf verre) en mélange, tous les 15 jours, en porte-à-porte pour offrir un service de proximité complémentaire et supprimer les dépôts sauvages aux pieds des points d'apport volontaire de votre commune,



Mise en place des badges d'accès en déchèterie pour optimiser le service et maîtriser les coûts de fonctionnement !

SOMMAIRE

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 3 Les ordures ménagères | 8 L'accès en déchèteries |
| 4 Le tri sélectif | 10 Les questions fréquentes |
| 6 Calendrier des collectes | 12 Contact et renseignements |

LES ORDURES MÉNAGÈRES



**Nouveaux jours de collecte
dans certaines communes** avec
parfois des collectes en après-midi !

Pour connaître le jour de collecte sur votre commune,
rendez-vous pages 6 / 7



**Collecte des ordures
ménagères**

1 fois / SEMAINE

**Hormis le changement du jour de collecte, les règles du service
de collecte des ordures ménagères restent les mêmes !**

Bac gris à couvercle bordeaux :

À utiliser uniquement pour les déchets non recyclables et non dangereux !

Facturation par le biais de la redevance incitative avec un seuil minimum de 6 levées obligatoires par semestre,

Taille du bac fonction de la composition familiale,



**Bacs devant être
présentés couvercle
fermé et sans sacs
déposés à côté**

Seuil des 6 levées semestrielles obligatoires :

vous pouvez sortir votre bac
suivant une saisonnalité ou vos
besoins plutôt que
systématiquement de façon
mensuelle.

CHANGEMENT DE SITUATION :

Pensez à les signaler !

Installation, déménagement, naissance, décès, départ d'un
enfant du domicile ...

contactez le SICTOM au 03 84 54 69 44 ou par
courriel : redevance.sictom90@orange.fr

BON À SAVOIR : Collecte exceptionnelle de sacs d'ordures
ménagères en surplus. En cas de production exceptionnelle (fêtes de fin
d'année, déménagement...), vous avez la possibilité de demander un
service d'enlèvement exceptionnel de sacs en surplus pour le jour habituel
de collecte. Il est nécessaire de prendre contact avec le SICTOM 24h avant
la date de collecte prévue.

NB : Ce service fera l'objet d'une facturation complémentaire

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018,

LE TRI DES DÉCHETS SE RAPPROCHE DE VOUS !

**AVEC LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE
(SAUF VERRE)**

COMMENT ?

En sacs jaunes transparents que vous déposerez au même endroit que votre bac à ordures ménagères.

Nota : vous pouvez accrocher vos sacs à votre grillage, portail.... ATTENTION, il est formellement interdit d'utiliser ces sacs pour un autre usage que le tri sélectif !



QUAND ?

Collecte du tri sélectif (hors verre)

UNE FOIS TOUS LES 15 JOURS



ET LES EMBALLAGES EN VERRE ?

Il faut continuer à déposer les bouteilles et bocaux en verre dans les conteneurs d'apport volontaire répartis dans toutes les communes du territoire du SICTOM



Consignes à respecter pour la collecte en apport volontaire du verre :

- Aucun déchet ne doit être déposé à côté de conteneurs,
- Respectez les consignes de tri,
- Attention aux horaires de dépôts en raison du bruit .

OÙ TROUVER LES SACS JAUNES !

Les sacs jaunes sont fournis, **GRATUITEMENT**, par le SICTOM.

Les rouleaux sont disponibles en mairie aux horaires d'ouverture et/ou lors de permanences de distribution (pour celles ayant acceptées), au SICTOM, lors d'opérations de distribution.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

JE DÉPOSE EN MÉLANGE DANS LE SAC JAUNE TRANSPARENT

Tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, barquettes et pots alimentaires en plastique et en polystyrène, films, blisters...)



Tous les emballages en métal
(conserves, canettes, barquettes, aérosols, couvercles de bocaux,...)



Bien vider les emballages, les aplatir et ne pas les imbriquer les uns dans les autres. Sortir le sac la veille au soir de la collecte et bien le fermer. INUTILE DE LAVER VOS EMBALLAGES.

Tous les papiers
(journaux, magazines, prospectus, cahiers, livres, enveloppes,...)



Cartons (emballages, briques alimentaires, petits cartons)



Des cartons peuvent être présentés avec **LES SACS DE TRI**, sous réserve qu'ils soient pliés et ficelés (volume inférieur à 0,5 m³), sinon ils peuvent être refusés.

Idéalement, déposez directement vos cartons en déchèterie.



Ne pas mettre dans ce sac : bouteilles et bocaux en verre, objets en plastique qui ne sont pas des emballages, ordures ménagères, couches, emballages ayant contenus des produits toxiques

OÙ JETER QUOI ? Un doute, une question ? 03 84 54 69 44



CALENDRIER DES COLLECTES



ORDURES
MÉNAGÈRES

**CHAQUE
SEMAINE**



VOTRE
COMMUNE *



TRI SÉLECTIF

TOUS LES
15 JOURS

SEMAINE
IMPAIRE

SEMAINE
PAIRE

Mercredi	Anjoutey		Mercredi ●
Mercredi	Auxelles-Bas	Vendredi ●	
Mercredi	Auxelles-Haut		Jeudi
Mercredi	Bourg-Sous-Châtelet		Jeudi
Lundi	Champagney	Vendredi	
Mardi	Chaux	Mercredi ●	
Lundi	Clairegoutte		Jeudi
Lundi	Dolleren		Vendredi ●
Lundi ●	Echavanne	Jeudi	
Lundi ●	Errevet	Jeudi	
Mardi	Etueffont		Jeudi
Mercredi	Felon		Vendredi
Lundi ●	Frahier	Jeudi ●	
Lundi	Frédéric Fontaine		Jeudi
Mardi	Giromagny	Jeudi	
Mercredi	Grosmagny	Vendredi	
Mercredi	Guewenheim	Jeudi	
Lundi	Kirchberg		Jeudi
Lundi	Lachapelle-Sous-Chaux	Jeudi ●	
Vendredi	Lachapelle-Sous-Rougemont		Mercredi ●
Mardi semaine impaire	Lamadelleine		Vendredi
Mercredi	Lauw	Jeudi	
Mercredi	Le Haut Soultzbach	Jeudi	
Vendredi	Lepuix		Jeudi ●
Vendredi	Leval	Jeudi	
Mardi	Masevaux		Jeudi
Lundi	Niederbrück		Jeudi
Lundi	Oberbruck		Vendredi ●
Vendredi	Petitefontaine	Jeudi	
Mardi ●	Petitmagny		Jeudi
Mardi ●	Plancher-Bas	Mercredi ●	
Mercredi	Plancher-les-mines	Vendredi ●	
Vendredi	Riervescemont		Jeudi
Lundi	Rimbach		Vendredi ●
Mercredi	Romagny		Vendredi
Mardi	Ronchamp		Vendredi
Mercredi	Rougegoutte	Vendredi	
Vendredi	Rougemont-Le-Château		Mercredi ●
Mercredi	Saint-Germain Le Châtelet		Jeudi
Mercredi	Sentheim	Jeudi	
Lundi	Sewen		Vendredi ●
Lundi	Sickert		Vendredi ●
Mercredi	Soppe le Bas	Jeudi	
Vendredi	Vescemont		Jeudi ●
Lundi	Wegscheid		Vendredi ●

A partir du 1^{er} janvier 2018

POUR UNE COLLECTE EFFICACE ! CONSIGNES À RESPECTER POUR OPTIMISER LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

- Sortez votre conteneur ou les sacs jaunes de tri sélectif la veille au soir du jour de collecte (les horaires de passages pouvant varier),
- Présentez votre conteneur ou vos sacs jaunes au plus près de la route, en bordure de trottoirs,
- Rentrez vos contenants après le passage du camion,
- Attention au stationnement gênant les jours de collecte (compte-tenu des dimensions des véhicules de collecte),
- Ne vous fiez pas aux habitudes ! Les horaires de collecte peuvent changer. Si votre bac ou sac sont sortis après le ramassage du camion, aucun rattrapage ne pourra être effectué.

RATTRAPAGE DES JOURS DE COLLECTES, UNIQUEMENT POUR LE TRI SÉLECTIF

JOUR FÉRIÉ	JOUR DE RATTRAPAGE EN CS BOM
Jeudi 10 mai	samedi 12 mai
Mercredi 15 août	Samedi 18 août
Jeudi 1^{er} novembre	samedi 3 novembre

LEGENDE :

Collecte ordures ménagères

Collecte sélective semaine paire

Semaines N° 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52

Collecte sélective semaine impaire

Semaines N° 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51

- Collecte pouvant déborder sur l'après-midi.

Merci de laisser vos contenants dehors jusqu'à 18 heures

* Sauf usagers collectés en minibenne et les gros producteurs



**Vous pouvez sortir, sans limitation, vos sacs de tris tous les 15 jours.
Aucune limitation de nombre.**

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018,

L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS SERVICES DE DÉCHÈTERIES DU SICTOM DE LA ZONE SOUS-VOGSIENNE POUR LES HABITANTS RÉSIDANT DANS UNE DES 44 COMMUNES DESSERVIES PAR LE SICTOM

NE SERA AUTORISÉ QUE SUR PRÉSENTATION D'UN BADGE D'ACCÈS NOMINATIF !



POURQUOI UN BADGE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE ?

Le badge d'accès répond à plusieurs objectifs, et suit une tendance générale en France :

- Il permet de maîtriser les coûts en limitant l'accès aux seuls habitants qui financent ce service avec leur redevance incitative,
- Il constitue également un outil susceptible de mieux identifier les dépôts des professionnels pour les facturer, mais également de répondre à la réglementation, qui oblige à préciser les apports des professionnels en déchèteries,
- Il facilite le travail des agents de déchèteries.

LES DÉCHÈTERIES CONCERNÉES PAR LA PRÉSENTATION D'UN BADGE D'ACCÈS

La totalité des services de déchèteries du SICTOM est concernée : déchèterie fixe d'Etueffont, déchèterie semi-fixe de Champagney **NOUVEAUTÉ**, déchèteries mobiles déployées dans les communes.

Retrouver toutes les dates et lieux des déchèteries mobiles dans le SICTOM'Mag de décembre 2017 !

NOUVEAU SERVICE DE DECHETERIE au 1^{er} janvier 2018 sur le secteur de Rahin et Chérimont :

A compter du 1^{er} janvier 2018, **tous les mercredis et samedis, un service de déchèterie semi-fixe**, situé sur la ZA des Champs May à Champagney, **sera accessible pour les particuliers domiciliés** sur les communes de Champagney, Clairegoutte, Echavanne, Errevet, Frahier-et-Chatebier, Frédéric-Fontaine, Plancher-Bas, Plancher-Les-Mines et Ronchamp.

Attention : déchèterie exclusivement réservée aux particuliers avec des véhicules dont le PTAC (remorque comprise) ne pas dépasse 3,5 tonnes.

COMMENT ET OÙ OBTENIR UN BADGE ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- 1 En retirant un formulaire d'inscription en déchèterie disponible à compter du 1^{er} décembre 2017
- 2 En vous inscrivant en ligne sur le site internet du SICTOM,
- 3 Aux horaires d'ouverture du SICTOM à Rougemont-le-château (bureaux situés à 5 minutes de la déchèterie d'Etueffont),
- 4 Lors des permanences qui seront assurées en déchèteries au cours des mois de décembre 2017 et janvier 2018.

COMMENT UTILISER MON BADGE ?

Pour accéder aux déchèteries (fixe, mobile, semi-fixe), vous devrez respecter les étapes suivantes :

- 1 Présentation du badge « sans contact » devant la borne d'identification ou à l'agent de déchèteries,
- 2 Accès autorisé et déchargement possible si le badge est valide,
- 3 Accès aux quais de déchargement ou aux bennes,
- 4 Sortie du site.

LES PROFESSIONNELS ET L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES FIXE, MOBILES

Les professionnels ont toujours la possibilité d'accéder au réseau des déchèteries fixe et mobiles mais leurs déchets sont facturés en fonction de leur nature et de leur quantité. Pour continuer à accéder à la déchèterie, un badge doit être demandé au SICTOM.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES !

Le samedi, les véhicules de plus de 3.5 tonnes ne sont pas autorisés sur les installations sauf autorisation expresse du SICTOM I,

Les déchets contenant de l'amiante, les bouteilles de gaz, les extincteurs ne sont pas acceptés en déchèteries. Des listes de prestataires agréés sont disponibles sur le site internet du SICTOM,

Les agents de déchèteries en fonction du remplissage des contenants à déchets sont autorisés à refuser un dépôt d'un usager ou le limiter.

Certains types de pneus (pneus jantés, agraires...) feront l'objet d'une facturation quel que soit le type d'apporteur.

BON À SAVOIR : Pour des apports en volume important, merci de nous contacter en amont de votre venue en déchèteries (supérieur à 10 m³)

LES QUESTIONS FRÉQUENTES

CONCERNANT LE TRI SÉLECTIF EN PORTE-À-PORTE :

Pourquoi est-il aujourd'hui possible de mélanger les papiers avec les emballages plastiques / métalliques dans un même sac de tri ?

Le procédé industriel de tri des emballages a évolué. Il est aujourd'hui possible et plus simple de trier des emballages plastiques / métalliques et des papiers en mélange.

Où se procurer les sacs jaunes pour le tri sélectif ?

Les sacs jaunes sont fournis, **gratuitement**, par le SICTOM.

Les rouleaux sont disponibles en mairie aux horaires d'ouverture et/ou lors de permanences de distribution (pour celles ayant acceptées), au SICTOM, lors d'opérations de distribution.

Est-ce que mon foyer est limité en nombre de sacs jaunes par an ?

Une dotation de base vous sera remise lors du retrait des rouleaux dans un point de retrait.

Vous pouvez, **sans limitation**, aller chercher des rouleaux de sacs autant que besoin. L'objectif est de trier le plus possible.

A chaque retrait, vous devrez vous signaler sur un registre.

Un contrôle sera opéré par le SICTOM afin d'éviter les abus.

Attention, les sacs jaunes sont exclusivement destinés au tri. Il ne faut surtout pas les utiliser pour les ordures ménagères.

Mon sac jaune n'a pas été collecté et une étiquette de refus a été collée. Que faire ?

Vous devez retirer le plus rapidement possible le sac refusé de la voie publique. Nous vous invitons à procéder à un nouveau tri du sac ou alors à le déposer dans votre bac à ordures ménagères. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

Est-ce que les points d'apports volontaires pourront encore être utilisés après le 1er janvier 2018 ?

Seuls les points d'apports volontaires pour le verre pourront encore être utilisés. Dès le 2 janvier 2018, le SICTOM procédera au retrait des autres types de bacs de tri. L'opération de retrait durera environ 6 mois.

Est-ce que je peux utiliser un ancien bac pour déposer le tri sélectif ?

Non car il sera impossible de vérifier le tri correct des produits présents dans le bac. Seuls les sacs jaunes transparents sont autorisés à la collecte pour le tri sélectif,

Est-ce que ces nouveaux services vont me coûter plus cher ?

Ces nouvelles prestations sont intégrées dans la part fixe de votre redevance incitative.

Il est rappelé que les grilles tarifaires de la redevance incitative sont définies annuellement par les Communautés de Communes en fonction des dépenses / recettes.

Les animaux risquent de déchirer les sacs de tri. Comment faire ?

Les sacs jaunes présentent une résistance spécifique pour pallier à ces potentiels inconvénients. Vous avez également la possibilité d'accrocher vos sacs de tri à votre portail, barrières...

Pourquoi le verre n'est pas également collecté en porte-à-porte ?

Pour des raisons de sécurité pour les équipages de collecte et de bruit lors des vidages devant chaque domicile.

CONCERNANT LE CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIES :

Je n'ai pas encore de badge, comment faire ?

L'agent de déchèterie vous remettra un formulaire d'obtention de badges. Nous vous invitons à contacter le SICTOM pour obtenir votre badge le plus rapidement possible.

Vous serez cependant autorisé à accéder une seule fois sans badge à la déchèterie, sous réserve de vous identifier sur le registre présent en déchèterie.

L'accès en déchetterie reste-t-il gratuit ? Qu'est-ce qui va changer ?

Il n'y a pas de changement : l'accès pour les particuliers est, et restera, gratuit sur toutes les déchèteries du SICTOM et sans limitation au niveau du nombre de passages annuels (sauf pneus non conformes).

D'AUTRES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à nous contacter au 03 84 54 69 44
redevance.sictom90@orange.fr / sictom.etueffont@wanadoo.fr ou à
consulter notre site internet www.sictom-etueffont.fr

CONTACT & RENSEIGNEMENTS

SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne

40B avenue Jean Moulin

90 110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Tél : 03 84 54 69 44

Fax : 03 84 5465 26

Mail : sictom.etueffont@wanadoo.fr

redevance.sictom90@orange.fr

Site internet : www.sictom-etueffont.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.



CITEO
Diversifier, améliorer, valoriser
recycler vos produits

ECO2TLC
Généraliste, spécialiste de l'écologie

recylum
maison pour un recyclage responsable

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

ADENE

Corapila

ALIAPUR
DIVERSITE ET PERFORMANCE DE VOS PRODUITS

Eco-systèmes
des produits innovants pour la responsabilité

**ECO
DDS**

Agence de l'Environnement
et de la Matière de l'Énergie

SOUSCRIPTION À BUT NON LUCRATIF

conception - www.dollergraphiques.fr

